



Traité Édouyot

Michna 10 - Chapitre 2

אָף הוּא הָיָה אוֹמֵר הַמֶּשֶׁה דְּבָרֵינִי שְׁלֹשִׁים עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֵּט דוֹר הַמַּבּוּל, שְׁנַיִם עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֵּט אִיּוֹב, שְׁנַיִם עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֵּט הַמְצָרִים, שְׁנַיִם עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֵּט גּוֹג לְעֵתִיד לְבָא, שְׁנַיִם עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֵּט רְשָׁעִים בְּגִיהֶנֶם, שְׁנַיִם עָשָׂר חֳדָשׁ,
שְׁנֵאמַר: (ישעיה סו, כג)
"וְהָיָה מִדֵּי חֳדָשׁ בְּחֳדָשׁוֹ".
רַבִּי יוֹחָנָן בֶּן נוּרִי אוֹמֵר:
מִן הַפֶּסַח עַד עֶצְרַת,
שְׁנֵאמַר: (ישעיה סו, כג)
"וּמִדֵּי שַׁבַּת בְּשַׁבָּתוֹ".

Rabbi Akiva énumérait aussi cinq évènements de l'histoire biblique d'une durée de douze mois : le châtement de la génération du déluge (voir Béréchit 7,11 et 8,13-14) ; ceux d'Iyov, des Egyptiens, du roi Gog du pays de Magog aux temps messianiques ; et enfin, le châtement des méchants dans la géhenne, car il est dit à leur sujet (Yeche'ya 66,23) : « Il arrivera d'un mois au mois (de l'année suivante) et d'un Chabbat à un autre que toute chair viendra se prosterner devant Moi, dit l'Eternel. »

Ce verset laisse entendre que même les méchants, évoqués à la fin du chapitre, seront pardonnés et manifesteront leur soumission devant l'Eternel. Selon Rabbi Yo'hanane ben Nouri, leur châtement dure seulement cinquante jours, comme de Pessa'h à Chavou'ot (inclus), évoqué par l'expression « d'un Chabbat à l'autre ». En effet, le terme de Chabbat est employé à ce propos de ces deux fêtes dans les versets : « Vous compterez pour vous partir du lendemain du Chabbat (Pessa'h) » (Vayiqra 23,15) et « jusqu'au septième Chabbat (c'est-à-dire la fin de la septième semaine) vous compterez cinquante jours » (Vayiqra 23,16) – la date de Chavou'ot.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions